



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251013-lmc1528437-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23/10/2025  
Date de réception préfecture : 23/10/2025  
Affichage le : 17 octobre 2025  
Publication électronique le : 23 octobre 2025

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse DELASSUS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET  
PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2025-392)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.2124-32, R.2124-64 et R.2124-78 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.721-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 et suivants ;

**Vu** l'Ordonnance n°2021-1574 du 24/11/2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;  
**Vu** la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;  
**Vu** la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion de logements de fonction dans les EPLE » ;  
**Vu** la délibération n°2017-288 de la Commission Permanente en date du 10/07/2017 « Modification du Règlement départemental relatif à l'attribution des logements de fonction des EPLE » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver, pour les deux collèges, les 4 concessions de logement par nécessité absolue de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'approuver, pour les cinq collèges, les 8 concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 octobre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR MAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	MATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appr - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
LENS-LIEVIN	CA Lens-Liévin	Harnes	NOVELLES SOUS LENS	<b>Pierre Brossolette</b>	105 rue Victor Hugo Apt 2 - IDC	62231 NOVELLES SOUS LENS	Alain LECOCC	NAS 2	Jerémy LAMARE	ATTEE	F3	83 m²	Garage	Ø	Appartement	27/11/2023	Nouveau	02/01/2024	Favorable
BOULONNAIS	CC Desvres-Samer	Desvres	DESUVRES	<b>Du Craquet</b>	38 rue des écoles n°6	62240 DESUVRES	Laurence GEORGE	NAS 1		Principal	F5	100 m²	Garage	Ø	Appartement	30/06/2025	Modification	01/09/2025	Favorable
BOULONNAIS	CC Desvres-Samer	Desvres	DESUVRES	<b>Du Craquet</b>	38 rue des écoles n°4	62240 DESUVRES	Laurence GEORGE	NAS 1	Redistribution de logements	Gestionnaire	F4	85 m²	Garage	Ø	Appartement	30/06/2025	Modification	01/09/2025	Favorable
BOULONNAIS	CC Desvres-Samer	Desvres	DESUVRES	<b>Du Craquet</b>	38 rue des écoles n°5	62240 DESUVRES	Laurence GEORGE	NAS 1		Principal adjoint	F4	85 m²	Ø	Ø	Appartement	30/06/2025	Modification	01/09/2025	Favorable

Légende :

- NAS 1 Personnels État
- NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.L.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune-Bray, Artois-Lys Romane	Douvrin	AUCHY-LES-MINES	Joliet-Curie	24 rue de la Planquette Logement N° 3 – 1er étage – Appartement du Milieu	62338 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPÉ	Convention d'occupation Précaire	Christelle NEUBECKER	Enseignante	F4	86 m²	Garage	645,96 €	Appartement	30/06/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bray, Artois-Lys Romane	Douvrin	AUCHY-LES-MINES	Joliet-Curie	24 rue de la Planquette Logement N° 5 – 1er étage – Appartement de Droite	62338 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPÉ	Convention d'occupation Précaire	Nathalie CLETON	Enseignante	F3	62 m²	Garage	465,71 €	Appartement	30/06/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bray, Artois-Lys Romane	Auchel	DIVON	Henri Wallon	88 B rue Pasteur	62460 DIVON	Christophe RACZYNSKI	Convention d'occupation précaire	Cindy LECOMPTE	ATTEE - Entretien et ASR	F4	76,75 m²	Garage	535,51 €	Maison	01/07/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bray, Artois-Lys Romane	Auchel	DIVON	Henri Wallon	88 C rue Pasteur	62460 DIVON	Christophe RACZYNSKI	Convention d'occupation précaire	Rémi FAUVEL	Agent Départemental - Electricien au CHB d'Houdain	F4	76,75 m²	Garage	535,51 €	Maison	01/07/2025	Nouveau	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bray, Artois-Lys Romane	Nieux-les-Mines	HERSIN-COUPIGNY	Romain Rolland	10 rue Joliet Curie	62530 HERSIN- COUPIGNY	Mickaël NOGENT	Convention d'occupation précaire	Catherine LAMARCHE	ATTEE Accueil	F4	120 m²	Garage	603,05 €	Maison	01/07/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Carvin	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue André Pantigny 2ème étage Logement N° 5	62820 LIBERCOURT	Dallia PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Linda MORETTI	Assistante d'éducation	F4	81,09 m²	Garage	480,95 €	Appartement	30/06/2025	Nouveau	Du 16/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz RDC Logement N° 3	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Joëlle COGET	ATTEE Accueil	F3	61 m²	Garage	376,90 €	Appartement	24/06/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz 1er étage Logement N° 6	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Marie-Madeleine TEFLIK	Enseignante	F3	61 m²	Ø	376,90 €	Appartement	24/06/2025	Renouvellement	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Favorable

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Education et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°21**

Territoire(s): Lens-Hénin, Boulonnais, Artois

Canton(s): HARNES, DESVRES, DOUVRAIN, AUCHEL, NOEUX-LES-MINES, CARVIN, HENIN-BEAUMONT-1

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. de Com. Desvres Samer , C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 13 OCTOBRE 2025**

#### **CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

Les articles R. 2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques et R. 216-4 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement.

Les articles L. 2124-32 du code général de la propriété des personnes publiques et L. 721-1 et suivants du code général de la fonction publique fixent le régime relatif aux concessions de logement accordées aux agents territoriaux dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de la convention par occupation précaire, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de cinq collèges m'ont transmis les propositions de leur conseil d'administration respectif, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Les chefs d'établissement de deux collèges m'ont transmis les propositions de leur conseil d'administration respectif, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant au tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY